



**AgEcon** SEARCH  
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

*The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library*

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

---

## Le développement du secteur artisanal de la pêche

Rémi Debeauvais

### Résumé

La pêche maritime en France se caractérise par le maintien d'un fort secteur artisanal. Celui-ci, malgré une chute démographique sensible depuis la guerre, semble renforcer ses positions face à un secteur de pêche industrielle qui, lui, traverse une crise profonde et décline régulièrement. Le caractère apparemment paradoxal de cette évolution peut s'analyser à partir de deux interrogations : - L'espace qu'occupent ces deux formes de production, industrielle et artisanale, n'est pas antinomique : la première n'a pas éliminé la seconde qui semble au contraire faire preuve d'une plus grande capacité d'adaptation à la crise. Quelle est donc la nature de leur relation ? Quels espaces respectifs occupent-elles ? - Sur quels éléments s'appuie la pêche artisanale pour assurer sa dynamique propre ?

### Abstract

In France small scale sea fishing has survived and even expanded in front of a large scale industry-like sector in deep crisis and decline. This paradoxical evolution is analyzed. The two forms do not always conflict in terms of fishing zones, markets, employment. Small scale fishing has its own dynamics.

---

### Citer ce document / Cite this document :

Debeauvais Rémi. Le développement du secteur artisanal de la pêche. In: Économie rurale. N°170, 1985. pp. 7-10;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1985.3197>

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1985\\_num\\_170\\_1\\_3197](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1985_num_170_1_3197)

---

Fichier pdf généré le 08/05/2018

## LE DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE ARTISANALE

Rémi DEBEAUVAIS\*

### Résumé :

La pêche maritime en France se caractérise par le maintien d'un fort secteur artisanal. Celui-ci, malgré une chute démographique sensible depuis la guerre, semble renforcer ses positions face à un secteur de pêche industrielle qui, lui, traverse une crise profonde et décline régulièrement. Le caractère apparemment paradoxal de cette évolution peut s'analyser à partir de deux interrogations : - L'espace qu'occupent ces deux formes de production, industrielle et artisanale, n'est pas antinomique : la première n'a pas éliminé la seconde qui semble au contraire faire preuve d'une plus grande capacité d'adaptation à la crise. Quelle est donc la nature de leur relation ? Quels espaces respectifs occupent-elles ? - Sur quels éléments s'appuie la pêche artisanale pour assurer sa dynamique propre ?

### Summary :

#### THE DEVELOPMENT OF SMALL SCALE SEA FISHING ACTIVITIES

In France small scale sea fishing has survived and even expanded in front of a large scale industry-like sector in deep crisis and decline. This paradoxical evolution is analyzed. The two forms do not always conflict in terms of fishing zones, markets, employment. Small scale fishing has its own dynamics.

### PLACE DE L'ARTISANAT AU SEIN DU SECTEUR DES PÊCHES

La définition réglementaire de la pêche artisanale repose sur la combinaison de deux critères :

— **le mode de propriété et le mode d'exploitation de l'outil de production** : est considéré comme artisan le patron de pêche propriétaire ou co-propriétaire de son bateau. Il investit donc un capital personnel et dirige techniquement et économiquement l'entreprise.

— **un critère de taille** : les navires artisans ont théoriquement moins de 50 tonneaux (20 à 21 mètres). Pratiquement la pêche artisanale s'étend jusqu'aux navires de 24 mètres et 6 à 7 hommes embarqués.

Par opposition, la «pêche industrielle» suppose un armateur non embarqué possédant en général plusieurs bateaux. Elle concerne les navires de plus de 24 mètres (et jusqu'à 90 mètres pour la Grande Pêche) employant de 10 à 70 personnes selon les bateaux. Le statut du chef d'entreprise d'une part, la taille des navires d'autre part, établissent donc la limite entre les deux formes de production. L'analyse de certains déterminants propres à chacune de ces formes permet d'avancer plus avant dans la compréhension des relations qui s'établissent entre elles.

#### La relation à l'espace

Pêche artisanale et pêche industrielle occupent des espaces géographiques (les zones de pêches) distincts et n'exploitent pas les mêmes ressources biologiques. Or la pêche industrielle rencontre depuis plusieurs années des contraintes fortes liées à l'accès aux zones de pêche (évolution du droit de la mer) et à la surexploitation de nombreux stocks. Il est clair que les grosses unités de la pêche industrielle orientées vers la capture de gros tonnages de poissons, ont eux-mêmes contribué à cette surexploitation et engendré les limites de leur propre développement.

Ce contexte pose également des limites à la concentration des entreprises de pêche et favorise globalement les petites unités de production qui se trouvent en mesure

d'exploiter de nombreux stocks dans des conditions de rentabilité supérieure à celle des grosses unités.

Le caractère très aléatoire de l'activité de pêche semble renforcer cet avantage comparatif : l'exploitation du milieu marin comporte des variations saisonnières très fortes qui délimitent un univers difficilement maîtrisable pour les entreprises.

La nature même de l'activité joue donc un frein à l'entrée de capitaux extérieurs dans le secteur et pose des limites à la concentration de ceux-ci. Face à un univers aussi aléatoire, la petite entreprise, à l'instar de l'agriculture, n'apparaît-elle pas mieux adaptée ? L'histoire récente montre en tout état de cause qu'elle a été moins touchée par les transformations de l'environnement maritime que nous avons évoquées.

#### La relation au marché

Le second élément qui joue en faveur du maintien des structures artisanales de production réside dans la configuration du marché français des produits de la mer. Les échanges internationaux sur ce marché se sont largement développés dans le cadre de la CEE ; et le caractère déficitaire de la production rend la France très dépendante des importations (des pays-membres et des pays-tiers). Mais ce marché n'est pas homogène. On peut constater, comme pour d'autres produits, qu'il existe un secteur «exposé», celui qui concerne les productions de la pêche industrielle, et un secteur plus «protégé», moins soumis à la concurrence internationale, celui de la pêche artisanale. Ceci résulte en réalité des habitudes alimentaires particulières du consommateur français qui persiste à consommer un large éventail d'espèces commercialisées en frais à travers un réseau de distribution traditionnel (1). L'essentiel des productions artisanales s'écoule à travers ces circuits alors que la pêche industrielle, travaillant sur des produits de masse, plus standardisés, subit plus directement la concurrence internationale. Les deux marchés apparaissent en réalité plus complémentaires que concurrents, mais les contraintes du marché pèsent moins fortement sur la pêche

\* Centre d'Etude et d'Action Sociale Maritime.

1. Le circuit spécialisé des poissonneries de détail occupe encore les 2/3 du marché et la grande distribution pénètre lentement sur le marché des produits frais.

artisanale, l'évolution positive de ses prix à la production depuis 1976 en témoigne (2).

Enfin la hausse a touché fortement le secteur depuis la crise pétrolière. Le prix du gaz-oil a été multiplié par 6 entre 1974 et 1983, le coût de la construction navale atteint également des niveaux très élevés : un chalutier artisan de 16 mètres coûte aujourd'hui plus de 4 millions de francs, un chalutier de pêche industrielle de 12 à 40 millions. La rentabilité s'en trouve fortement affectée, et ce d'autant plus, pour la pêche industrielle, que ses produits s'écoulent à des niveaux de prix inférieurs à ceux de la pêche artisanale.

D'une façon générale, l'artisanat a donc mieux résisté que la pêche industrielle aux contraintes qui ont affecté ce secteur. Les différents facteurs évoqués montrent qu'il existe un espace économiquement viable pour des formes de production artisanale, espace que la crise n'a semble-t-il pas resserré mais au contraire élargi.

Ce constat d'un déséquilibre croissant du secteur pose du même coup la question de son unité. Où réside l'interface entre les deux sous-secteurs et quels sont les éléments communs qui fondent son unité ? **Trois aspects** semblent essentiels, dont l'analyse approfondie reste cependant à faire.

— **Pêche artisanale et pêche industrielle reposent** toutes deux sur un groupe social et professionnel, **les marins pêcheurs qui, au-delà de particularités culturelles, géographiques et sociologiques, partagent un même statut et une identité professionnelle propre.** Dotés d'un régime social particulier (historiquement l'un des premiers régimes mis en place à travers le système de l'Inscription maritime) et d'un Code du travail exorbitant du droit commun, les marins pêcheurs peuvent évoluer à l'intérieur d'un espace social commun à toutes les entreprises du secteur — et commun également à la marine marchande. Ce régime social contribue à délimiter le groupe social, à fidéliser ses membres et asseoir l'identité du groupe sur le caractère maritime — au sens large — de l'activité. Cette identité commune, reconnue et institutionnalisée par le régime social, repose plus fondamentalement sur la notion de « métier » conçu comme un ensemble de « savoir-faire » et de modes de vie communs au groupe social dans son ensemble. Cela ne signifie pas pour autant que le groupe soit homogène ; pêcheurs artisans ou industriels constituent des communautés relativement délimitées et la mobilité entre les deux types de pêches apparaît relativement faible.

— Ce particularisme est renforcé par un mode de rémunération qui, au-delà des modalités pratiques différentes selon les types de pêche, présente une caractéristique commune fondamentale : **les revenus de l'entreprise et du marin sont basés tous deux sur le produit de la pêche et fluctuent dans le même sens.** Sè trouvent ainsi posées les bases d'un corporatisme propre au milieu maritime qui transcende les rapports sociaux mais également les distinctions entre les différents types de pêche (Debeauvais, Vauclare, 1982).

— **Ce corporatisme s'exprime clairement à travers le fonctionnement institutionnel du secteur et plus précisément dans les rapports qu'entretiennent les institutions professionnelles du secteur avec l'Etat.** Une structure

interprofessionnelle dotée de pouvoirs réglementaires fonctionne aux différents échelons : local, national et par produit. Elle recouvre l'ensemble du secteur et régule dans des domaines divers les relations internes au secteur (entre les différents types de pêche) d'une part, entre le secteur et l'Etat d'autre part. Il serait trop long d'en faire ici l'analyse détaillée (Mordel, 1972), mais nous formulons l'hypothèse suivante : de nature interprofessionnelle, elles ont permis de maintenir un certain équilibre entre pêche artisanale et pêche industrielle, malgré des évolutions économiques divergentes (cf. plus haut). Le point de convergence entre les différentes familles professionnelles représentées est constitué par une attitude commune face à l'Etat par le biais précisément des structures professionnelles. Jouant le rôle de force de pression, elles ont permis que des aides importantes - aides à l'investissement, au marché, soutien direct aux entreprises de pêche industrielle - soient allouées au secteur dans son ensemble d'une part et que l'Etat maintienne un certain équilibre entre artisanat et industrie d'autre part. Il semblerait cependant que depuis quelques années, les organismes interprofessionnels perdent de leur pouvoir au profit d'organismes plus directement impliqués dans l'économie du secteur : coopératives, organisations de production instituées par la réglementation communautaire qui se trouvent les unes et les autres en situation de gestion directe des aides de l'Etat.

Nous pensons que cette évolution traduit bien la tendance au renforcement des structures artisanales - notamment de type coopératif - et leur volonté de renforcer leur position de négociation autonome face à l'Etat. Ce mouvement prend corps, nous l'avons dit, dans un contexte de développement économique de l'artisanat face à une pêche industrielle en crise grave, et en constituerait, de ce fait, le prolongement institutionnel logique. Il reste néanmoins à saisir ce qui fonde cette dynamique interne de l'artisanat du secteur des pêches.

## L'ARTISANAT : UNE DYNAMIQUE SOCIALE

La pêche constitue traditionnellement un milieu social clos où le recrutement s'effectue essentiellement au sein même de la communauté et très fréquemment dans le groupe familial lui-même ; ce mode de recrutement favorise non seulement l'acquisition d'un savoir-faire mais également l'apprentissage d'un mode de vie indispensable à la pratique du métier. **L'entrée des jeunes dans la profession repose donc essentiellement sur son appartenance à la communauté et sur son acceptation du mode de vie qu'elle implique.**

Le nombre certes important de jeunes, fils de pêcheurs, qui refusent aujourd'hui d'intégrer la profession et le rythme de vie qu'elle suppose a, jusqu'à présent, été plus ou moins compensé par les progrès de productivité qu'a connus le secteur, de telle sorte que l'équilibre d'ensemble du système a jusqu'ici été assuré.

**L'acquisition du métier**, seconde étape du processus de reproduction, est assurée par l'apprentissage sur le tas, bien plus que par le système de formation professionnelle institutionnalisée, et celui-ci ne joue pas à ce niveau un rôle de frein à l'entrée dans la profession. Cet apprentissage sur le tas, bien qu'il ne soit d'aucune manière conçu comme

2. La politique suivie par l'Etat depuis 1975 en faveur du marché joue un rôle important sur ce plan, comme il est souligné plus loin.

une préparation à l'installation, fonctionne comme tel. Malgré une division du travail assez forte - instaurant en particulier un clivage assez net entre le pont et la passerelle, centre de décision occupé par le patron - le matelot accumule sur la durée une expérience fondée sur l'observation de la mer, des situations différentes rencontrées, des réactions du patron-pêcheur à ces situations, etc., expérience qui constitue la base de son « métier » et sans laquelle aucune installation n'est possible.

*Le navire, unité autonome, constitue donc un lieu d'apprentissage privilégié de par la communauté qu'il implique. Un ensemble de valeurs communes unit fortement le patron et l'équipage et ce d'autant plus que leurs situations sont objectivement liées par le système de rémunération particulier dont nous avons parlé : l'ensemble des membres de l'équipage - y compris le patron - est en effet rémunéré sur le résultat de la pêche et ce mode de rémunération très particulier crée une convergence d'intérêt très forte entre le patron et l'équipage, ce qui pousse le matelot à assimiler rapidement les valeurs du monde patronal.*

Ce système, qui va beaucoup plus loin qu'un simple intéressement au résultat, mobilise très efficacement la force de travail et engendre des rythmes de travail nettement supérieurs à ceux des autres secteurs d'activité, dans la mesure où ceux-ci sont acceptés par tous. Ne touche-t-on pas du doigt une caractéristique importante des entreprises artisanales en général dont le fonctionnement repose - à un moindre degré qu'à la pêche - sur *l'existence d'un surtravail non rémunéré* qui les place hors des « normes » sociales et économiques qui régissent les entreprises. Pourraient-elles, d'ailleurs, fonctionner économiquement à l'intérieur de celles-ci ?

L'exploitation intense de la force de travail est par ailleurs d'autant mieux acceptée que *le jeune apprenti ou le jeune matelot se projette d'emblée dans son propre devenir de patron.*

L'exemple de la pêche nous paraît là aussi très proche de celui de secteurs tels que la boulangerie artisanale ou l'agriculture.

**L'installation constitue précisément le moment-clé**, tant dans l'itinéraire du pêcheur-artisan que pour la reproduction du secteur dans son ensemble. En réalité, le statut de mousse (équivalent à « l'apprenti » dans l'artisanat du métier), puis celui de matelot ne sont vécus le plus souvent que comme un passage transitoire - et obligé sur le plan de l'apprentissage - pour devenir patron-pêcheur. Dans le cas contraire, c'est-à-dire lorsque le « passage » ne peut se faire ou échoue, on observe très fréquemment des sorties définitives de la profession après quelques années de navigation. L'installation est donc vécue comme aboutissement, non seulement logique mais également possible ; cette « possibilité » de l'installation existe d'autant plus concrètement pour le matelot que l'itinéraire des patrons-pêcheurs qui l'ont précédé s'est nécessairement déroulé selon les mêmes étapes. En réalité, comme dans la plupart des secteurs artisans, l'installation fonctionne avant tout comme point de mire de la carrière et ne deviendra réalité que pour une partie des matelots. *L'accession au statut de patron passe non seulement par l'acquisition du métier mais également par la possibilité de disposer du capital nécessaire.* Ceci constitue en réalité le véritable obstacle à l'installation à son compte. On retrouve là une réalité commune tant à l'agriculture qu'aux différents types d'artisanat. Il semble

cependant qu'à la pêche la difficulté soit moins grande pour deux raisons.

— Le système de rémunération particulier dont nous avons parlé permet de dégager assez tôt dans la carrière du matelot des revenus élevés, nettement supérieurs à ceux des apprentis dans le secteur des métiers ou des aides-familiaux en agriculture ; leur accumulation permet donc souvent de constituer le capital de départ nécessaire. Ce fait était évident il y a quelques années mais tend à jouer un rôle moindre car les coûts de la construction ont progressé beaucoup plus vite que les rémunérations.

— Le dispositif d'aide à l'investissement est particulièrement favorable dans ce secteur et permet de démarrer avec des taux d'autofinancement faibles. Ceci permet un renouvellement important des unités et crée du même coup un marché de l'occasion qui joue un rôle déterminant dans le processus d'installation de jeunes.

Nous avons donc souligné un aspect qui apparaît capital pour la reproduction du secteur artisanal : sa capacité à « secréter » des patrons-pêcheurs, ce qui suppose que fonctionnent à la fois les mécanismes de recrutement et de transmission de savoir-faire et les mécanismes de reproduction du capital. Il est clair que dans ce contexte, la rationalité économique de l'investissement obéit à une logique différente de celle à l'œuvre dans les secteurs non artisans. La mise en valeur du capital pour l'artisan est indissociable de la mise en valeur de ses compétences professionnelles. Investir et s'installer, c'est non seulement réaliser une opération économique mais également acquérir un statut social. En ce sens on peut dire que la reproduction du secteur se fonde sur la trajectoire professionnelle des individus mais celle-ci se déroule selon des itinéraires communs à l'ensemble du secteur.

Ce système, que nous avons schématiquement décrit, se retrouve dans les différents secteurs fondés sur l'entreprise artisanale et familiale avec des spécificités qui sont propres à chacun d'eux.

Il faut néanmoins s'interroger sur **les contraintes** qui pèsent aujourd'hui sur ce système et le perturbent dans son fonctionnement.

En ce qui concerne la pêche, il semble tout d'abord que ce qui fonde l'efficacité du système de recrutement et de mobilisation de la force de travail, en constitue également les limites. Il s'agit, nous l'avons vu, d'un système fermé sur lui-même et cet isolement crée un décalage croissant avec la société globale. Les conditions de travail, les rythmes de vie, les rémunérations irrégulières sont de plus en plus mal vécues et provoquent une certaine désaffection pour le métier et les contraintes qu'il implique. Il s'agit là sans doute de la remise en cause la plus fondamentale du système car touchant à son capital humain.

On assiste en réalité à un double mouvement de main-d'œuvre : d'une part des jeunes issus du milieu maritime quittent le secteur sans chercher à s'y insérer ou après une courte expérience en tant que matelot ; à l'inverse, la pêche, insérée généralement dans des régions côtières à fort taux de chômage, attire des jeunes non qualifiés pour lesquels le manque d'insertion dans le milieu professionnel est un handicap qui induit souvent l'échec avant même l'installation à leur compte. L'activité de pêche est d'autre part soumise à des contraintes de coût, de financement et de marché de plus en plus fortes. Même si, comme nous

l'avons souligné précédemment, les artisans ont beaucoup mieux résisté à l'aggravation du contexte économique que la pêche industrielle, des impératifs de rentabilité de plus en plus stricts s'imposent aujourd'hui à eux.

L'évolution des circuits de commercialisation et de distribution renforce le poids de l'aval sur les producteurs qui doivent intégrer de plus en plus une logique de marché. Le financement de l'investissement, autrefois assuré en grande partie par le groupe familial, dépend de plus en plus des circuits bancaires, qui, bien qu'ils soient de type «coopératif», imposent des normes de rentabilité beaucoup plus précises aux entreprises. Ainsi l'accroissement de coût de la construction place l'artisan dans une position de dépendance plus grande et risque à terme de l'obliger à concevoir des formes nouvelles d'association y compris avec des partenaires privés (mariage par exemple). Il s'agit là de mutations importantes qui sont susceptibles de modifier la relation de l'artisan à son produit et à son outil de travail, telle que nous l'avons définie.

Néanmoins, **si ces différents éléments tendent à réduire l'indépendance des producteurs, ils ne remettent pas en cause la qualification, fondée sur le « métier » qu'ils possèdent.** L'ensemble des savoir-faire nécessaires à l'exercice du métier est rendu de plus en plus complexe du fait de la sophistication croissante des navires, mais ce progrès technique ne déqualifie pas l'artisan, au contraire. Celui-ci devient un professionnel de plus en plus qualifié. Mais

cette évolution rend par contre plus difficile le mécanisme de transmission des savoir-faire car elle introduit un clivage plus grand entre le patron (à la passerelle) et le matelot (au pont). D'autre part, cette qualification doit se doubler aujourd'hui d'une compétence économique qui ne peut être assurée par le système d'apprentissage traditionnel ; là réside sans doute la mutation importante que devra opérer l'artisan dans les années à venir, faute de quoi il ne sera plus qu'un homme de « métier » inséré dans un nouveau système économique dans lequel il ne sera plus réellement « un producteur indépendant ».

En définitive, l'exemple de la pêche nous montre que la disparition pure et simple ou l'agrandissement forcé ne sont pas les seules issues possibles pour l'artisanat. Des formes artisanales de production démontrent leur efficacité dans de nombreux secteurs de l'activité ; leur vitalité dépendra de plus en plus de **leur capacité à innover sur le plan technique certes, mais également sur le plan social** ; il leur faudra en effet trouver des formes d'organisation qui permettent tout à la fois d'assurer la transmission d'un capital culturel et technique et d'assurer des conditions de vie et de travail qui soient comparables à celles des autres secteurs.

La question se posera de savoir si l'artisanat pourra réaliser une certaine forme de progrès social, et par là-même assurer sa propre reproduction tout en conservant ce qui fait sa spécificité et sa force.

#### BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE SUR LE SECTEUR DE LA PÊCHE

AUFFRAY B. (1980). — Evolution des comptes d'exploitation de la pêche artisanale 1978-80, Mémoire ENSAR, sept. 1980.

CORLAY J.P. (1983). — La grève des marins-pêcheurs de l'été 80 en Basse-Normandie : géographie d'un conflit social en milieu halieutique. Université de Nantes. RCP 08 687, février 1983.

DEBEAUVAIS R., VAUCLARE C. (1982). — Le mode de rémunération à la part : facteur de cohésion ou cause de désaffection pour le milieu professionnel pêche. Actes du colloque de Versailles « Travailleurs du transport et changements technologiques ». Ministère des Transports, juin 1982.

DEBEAUVAIS R., VAUCLARE C. (1984). — Contribution à l'analyse d'un système professionnel : la pêche à Boulogne-sur-mer. Secrétariat d'Etat à la Mer. Mission de la Recherche, 1984.

DEBEAUVAIS R., ESNOUF B., MERCKELBAGH A. (1980). — Impact de la politique commune des pêches sur la région Bretagne. CEASM, pour la CEE.

FORS (1972). — L'univers des marins. Enquête sociologique pêcheurs-marins du commerce.

JORION P. (1983). — Les pêcheurs d'Houat. Essai d'anthropologie économique, Hermann.

MORDREL L. (1972). — Les institutions de la pêche maritime. Histoire et évolution. Thèse de droit, Paris.

OCDE (1980). — Les aides financières aux industries des pêches.

TROADEC J.P. (1982). — Introduction à l'aménagement des pêcheries : intérêt, difficultés et principales méthodes. FAO.